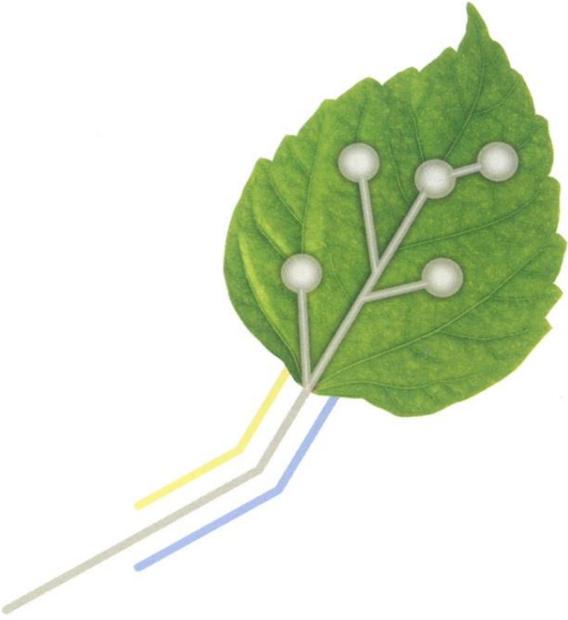


Fonds de recherche  
du Québec –  
Nature et technologies



**Pôle de  
recherche et  
d'innovation  
du FRQNT**

**Secteur Bioalimentaire**

Guide d'appel à Pôle

## Table des matières

Contexte .....	3
1 Objectifs.....	4
2 Mandat du Pôle .....	4
3 Orientations prioritaires de la programmation du Pôle .....	5
4 Financement de la programmation du Pôle .....	6
5 Volet 1- Gouvernance et coordination du Pôle .....	6
6 Volet 2- Programmation de recherche non traditionnelle .....	9
7 Dépenses .....	11
8 Gestion et suivi .....	12
9 Renouvellement .....	13
10 Politique de diffusion en libre accès.....	13
11 Prise d'effet.....	13
12 Personne à contacter .....	13

# Pôle de recherche et d'innovation du FRQNT – Secteur Bioalimentaire

Année : 2022-2023

Date limite (Demande) : 23 février 2023 à 16 h

Montant annuel : 1 000 000 \$

Durée du financement : Maximum de 3 ans

Annonce des résultats : Mars 2023

## Contexte

L'initiative de création de Pôles de recherche et d'innovation du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie (FRQNT) s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 ([SQRI<sup>2</sup>](#)), et vise à propulser la recherche et l'innovation durable et inclusive du Québec à l'échelle nationale et internationale. L'initiative de Pôles de recherche et d'innovation est alignée avec trois des axes de la SQRI<sup>2</sup>, soit l'excellence en recherche, en science et en technologie; la création d'un environnement favorable à l'innovation; et le développement des talents, de la culture scientifique et de l'innovation. Plusieurs secteurs prioritaires de l'économie sont ciblés par cette initiative structurante. Cette initiative soutiendra des activités à fort impact pour le secteur bioalimentaire.

Historiquement, les Regroupements stratégiques (RS) du FRQNT et du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) ont bénéficié d'investissements en recherche pour structurer la recherche au Québec, en fédérant des chercheurs et des chercheuses à tout stade d'avancement de carrière, qui proviennent de différentes disciplines, secteurs et établissements postsecondaires, et qui sont répartis sur l'ensemble de la province. Par leur nature interdisciplinaire et interinstitutionnelle, les RS des FRQNT et FRQSC permettent d'intégrer de manière optimale les expertises, favorisant la création d'un environnement inclusif à la formation, aux découvertes et à l'innovation. Dans un contexte péri pandémique où les enjeux de technologies, de main-d'œuvre et de formation de la relève sont criants dans plusieurs secteurs de l'économie du Québec, les RS se positionnent naturellement comme les piliers de l'innovation au sein de cette initiative de Pôles de recherche et d'innovation. Pour la création du tout premier Pôle de recherche et d'innovation, le FRQNT sollicite les RS afin qu'ils se mobilisent et allient leurs forces scientifiques spécifiquement pour le secteur prioritaire du bioalimentaire, autour des systèmes alimentaires durables, de l'autonomie alimentaire du Québec et des enjeux de toute la filière. Pour ce premier Pôle, les RS des FRQNT et FRQSC sont invités à bâtir sur les investissements existants pour forger des maillages non traditionnels d'expertises interdisciplinaires et intersectorielles qui permettront de positionner le Québec comme chef de file de l'innovation durable dans le domaine bioalimentaire.

Le FRQNT soutiendra un Pôle de recherche et d'innovation bioalimentaire afin de déployer une programmation de recherche libre et non traditionnelle ainsi qu'une programmation de mobilisation des connaissances, lesquelles seront étroitement connectées aux besoins prioritaires du secteur. La mise en œuvre de collaborations et de maillages inter-regroupements stratégiques permettra de décupler les capacités de recherche et d'innover autrement et durablement. Le Pôle de recherche et d'innovation bioalimentaire bénéficiera ainsi de tout l'écosystème de recherche qu'offrent les RS pour propulser un secteur bioalimentaire engagé dans l'autonomie alimentaire du Québec.

# 1 Objectifs

La création de Pôles de recherche et d'innovation, laquelle s'inscrit dans le cadre de la SQRI<sup>2</sup> 2022-2027 et de la Planification stratégique du FRQNT 2022-2025, vise principalement à propulser l'innovation durable pour des secteurs économiques prioritaires, en décuplant les capacités de recherche, en supportant la nouvelle génération de chercheurs et chercheuses, et en générant des retombées significatives pour le Québec.

L'initiative de Pôles de recherche et d'innovation bioalimentaire a pour objectifs spécifiques de:

- Mutualiser les infrastructures humaines et matérielles des regroupements stratégiques (RS);
- Favoriser les maillages non traditionnels (inter-regroupements stratégiques) et les collaborations de recherche de nature interdisciplinaire, intersectorielle et inter-ordre;
- Stimuler l'établissement de la relève en recherche, et l'avancement de carrière des chercheurs québécois et chercheuses québécoises;
- Créer un environnement de formation multidisciplinaire et d'évolution de carrière enrichissant, diversifié et inclusif répondant aux besoins de secteurs économiques prioritaires;
- Innover et générer de nouvelles connaissances ou applications des connaissances susceptibles d'engendrer des retombées sociales, environnementales, technologiques, économiques ou d'avoir une incidence sur les politiques publiques du Québec et/ou de l'ensemble du Canada, et ce, sur des enjeux importants pour le secteur;
- Stimuler les échanges avec les milieux utilisateurs et les parties prenantes du secteur pour enrichir l'écosystème d'innovation et positionner le Pôle au sein de cet écosystème;
- Accélérer la mobilisation et la démocratisation des connaissances vers les milieux utilisateurs et les parties prenantes du secteur;
- Contribuer au développement et au rayonnement du Québec à l'échelle nationale et internationale.

## 2 Mandat du Pôle

Le Pôle de recherche et d'innovation bioalimentaire sera composé de RS actifs<sup>1</sup> ayant manifesté leur intérêt pour cette initiative structurante. **La programmation du Pôle**, d'une durée minimale de 3 ans, devra s'articuler autour des besoins prioritaires en recherche et innovation du secteur bioalimentaire. Une attention particulière doit être portée aux activités de recherche proposées, qui doivent se démarquer et sortir du cadre standard de la recherche. **Ainsi, une recherche non traditionnelle devra émerger, mettant en œuvre des maillages interdisciplinaires et inter-ordres.** Le Pôle pourra s'entourer de partenaires ou de parties prenantes issues des milieux utilisateurs du Québec ou hors Québec (pancanadiens ou à l'international). Le Pôle pourra également s'adjoindre une expertise pour favoriser la mobilisation des connaissances.

Il est attendu que le Pôle établira **un modèle de gouvernance et de coordination** pour assurer une gestion diligente et transparente des fonds et des activités. Le modèle de gouvernance devra être construit en

---

<sup>1</sup> Ayant une subvention active de FRQ au moment du dépôt de la demande.

considérant la représentativité des parties prenantes, des personnes sous-représentées, des étudiants et des étudiantes, ainsi qu'une participation citoyenne.

Il est essentiel d'atteindre et pérenniser une masse critique de personnel hautement qualifié travaillant dans le secteur bioalimentaire. Il est donc attendu que **les activités de recherche du Pôle créent un environnement de formation attractif et multidisciplinaire**, et favorisent la rétention d'une relève talentueuse en recherche et l'acquisition de compétences multidisciplinaires et transversales recherchées par le secteur.

Il est également attendu que le Pôle soit **proactif dans le développement d'un plan de mobilisation des connaissances favorisant les maillages** interdisciplinaires, intersectoriels et inter-ordres pour permettre et assurer :

- Une connexion et un alignement entre les activités de recherche et de mobilisation des connaissances avec les enjeux et besoins prioritaires du secteur;
- Une participation et une représentation de la communauté de recherche collégiale;
- L'implication des chercheuses et des chercheurs issus de la relève collégiale et professorale;
- L'accessibilité et de l'adoption des nouvelles connaissances par les parties prenantes et le grand public.

Finalement, il est attendu que le Pôle **déploie une programmation de recherche non traditionnelle**. La programmation de recherche devra mobiliser les expertises collégiales et professorales de tous les RS participants, autour des enjeux de recherche du secteur bioalimentaire. Les modalités et les conditions pour la réalisation des projets de recherche non traditionnelle sont décrites à la section 6.

**La programmation du Pôle comprend donc deux principaux volets :**

- Volet 1- Gouvernance et coordination du Pôle (section 5)
- Volet 2- Programmation de recherche non traditionnelle (section 6)

### **3 Orientations prioritaires de la programmation du Pôle**

La programmation du Pôle doit être articulée autour des enjeux prioritaires portant sur l'autonomie alimentaire et l'autosuffisance du Québec. De plus, la programmation du Pôle doit être développée en s'alignant sur les orientations stratégiques des FRQ et de la SRQI<sup>2</sup>, et s'articuler autour de :

- Développement durable
- Économie circulaire
- Formation de la relève et main-d'œuvre
- Acceptabilité sociale
- Mobilisation des connaissances
- Technologies transformatrices
- Enjeux économiques et sociaux et les solutions possibles

Les enjeux, priorités et thématiques de recherche du secteur seront établis par le Pôle.

## 4 Financement de la programmation du Pôle

La subvention pour la programmation du Pôle est d'une durée de trois ans et d'un maximum de **1 000 000 \$ par année**. La subvention se décline sous la forme de deux types d'octrois répartis par volet comme suit :

- **Volet 1 - Gouvernance et coordination du Pôle** : Cet octroi servira à couvrir les dépenses liées à la coordination des activités du Pôle. La personne titulaire de cet octroi sera la personne responsable du RS qui assumera la **coordination principale** du Pôle. Cette personne sera identifiée comme chercheur principal ou chercheuse principale (CP) du Pôle. Cette subvention est dédiée au soutien à l'infrastructure humaine et n'est pas admissible aux frais indirects de la recherche (FIR).
- **Volet 2 - Programmation de recherche non traditionnelle** : Plusieurs subventions de recherche seront octroyées à des équipes de recherche non traditionnelles, qui mettent en œuvre des maillages **inter-regroupements stratégiques de nature interdisciplinaire, intersectorielle et inter-ordre**, ainsi que la mobilisation des connaissances autour d'enjeux, de solutions et de thématiques identifiées par le Pôle. Les personnes titulaires de ces octrois seront les personnes qui seront identifiées comme responsable des projets. Ces subventions sont admissibles au FIR.

La répartition des montants entre la coordination et la recherche non traditionnelle revient aux personnes candidates. Il est toutefois attendu **qu'un minimum de 800 000\$ (incluant les FIR) soit dédié à la recherche non traditionnelle**. Les frais indirects de la recherche (FIR) de 27% sont versés à l'établissement des CP et sont inclus à ce montant.

## 5 Volet 1- Gouvernance et coordination du Pôle

### 5.1 Admissibilité

Le Pôle est composé d'un chercheur principal ou d'une chercheuse principale (CP) qui est la personne responsable du RS qui assumera la coordination du Pôle (identifié ci-dessous comme RS principal), et de cochercheurs et cochercheuses (COC) qui sont des personnes responsables ou des COC affiliés à d'autres RS participants<sup>2</sup>. **Un minimum de cinq (5) RS** des FRQNT et/ou FRQSC doit être identifié pour la composition initiale du Pôle, incluant le RS principal. **L'établissement gestionnaire** sera l'établissement d'appartenance du ou de la CP.

La ou le CP du Pôle doit :

- Être une chercheuse ou un chercheur dans une université du Québec **ET**
- Être de statut 1 selon la définition i) seulement, tel que défini dans les RGC des FRQ **ET**
- Être identifiée ou identifié dans FRQnet comme étant la personne responsable du RS principal.

---

<sup>2</sup> Les RS dont les personnes responsables seront identifiées comme CP ou COC dans le Pôle seront considérés comme « participants » au Pôle.

Les COC doivent :

- Être des chercheurs ou des chercheuses d'une université ou d'un collège québécois ayant les statuts 1, 2 ou 3, tel que définis dans les RGC ET
- Être membres à titre de personne responsable ou de COC d'un RS actif et participant au Pôle.

## 5.2 Demande

Dans le cadre de ce volet 1, la demande de financement doit porter sur **l'ensemble des activités de la programmation du Pôle**.

**La demande** doit être soumise par la ou le CP du **RS principal** via le portail FRQnet. L'identification du RS principal aura été établie de manière concertée par les RS participants en amont du dépôt de la demande. L'approbation de l'établissement gestionnaire est requise. Une demande complète comprend les documents suivants :

**Formulaire de demande de financement (Portfolio électronique FRQnet)** incluant les onglets suivants:

- **Description de la programmation du Pôle :** Proposition de Pôle décrivant le mandat, la structure de gouvernance de coordination, la programmation de recherche non traditionnelle, les activités de maillage et de mobilisation des connaissances, ainsi que les retombées anticipées (**12 pages maximum** incluant la liste des références, les tableaux et les figures). La description doit répondre aux critères d'évaluation.
- **Budget :** Compléter le tableau des dépenses pour la portion du budget correspondant au premier octroi (Coordination; activités de maillage et mobilisation des connaissances). Joindre un fichier PDF consolidé (3 pages maximum) comprenant : i) la justification des dépenses prévues pour la portion du premier octroi; ii) le tableau des dépenses prévues pour la recherche non traditionnelle; et iii) la justification des dépenses pour les activités de recherche non traditionnelle.
- **CV et contributions détaillées :** Le CV commun canadien de la ou du CP et des COCs (joint via FRQnet), ainsi que ses contributions détaillées des 5 dernières années et mis à jour depuis juin de l'année précédente.

## 5.3 Évaluation

L'ensemble de la programmation du Pôle fera l'objet d'une analyse par un comité d'évaluation avisé (CEA) composé de pairs et de représentants des parties prenantes, sur la base des critères suivants :

### **Critère 1 : Programmation scientifique - Recherche non traditionnelle (40 points)**

- Potentiel à propulser l'évolution des connaissances dans le domaine : Envergure et unicité au regard de l'état actuel des connaissances, des travaux de recherche et initiatives existantes au Québec, au Canada et à l'international dans le secteur;
- Cohérence entre les axes / chantiers de recherche proposés, alignement avec les objectifs du Pôle et prise en compte des priorités ou besoins du secteur;
- Qualité, diversité et caractère distinctif des activités de maillage : Potentiel de maillages non traditionnels entre les chercheurs ou chercheuses des RS, et avec / entre la relève et les parties prenantes pour générer des activités connectées aux besoins du secteur;
- Stratégie anticipée pour obtenir des financements complémentaires à celui octroyé par le FRQNT;
- Réalisme du calendrier d'activités et adéquation du budget soutenant la programmation.

### **Critère 2 : Mobilisation des connaissances et retombées anticipées pour le secteur et le Québec (35 points)**

- Plan de mobilisation et de mise en valeur des connaissances découlant de la programmation;
- Retombées anticipées sur le plan de l'accessibilité aux connaissances et de l'acceptabilité sociale des innovations durables;
- Retombées anticipées sur le plan des savoirs et de l'innovation durable;
- Retombées anticipées sur la compétitivité et/ou le positionnement du secteur;
- Effets structurants anticipés pour l'écosystème d'innovation du secteur - : consolidation, culture d'innovation;
- Capacité du Pôle à positionner le Québec comme référence mondiale dans le secteur.
- Contribution à l'atteinte d'un ou plusieurs des [objectifs de développement durable de l'ONU](#) (voir le Plan d'action des FRQ sur la responsabilité environnementale en recherche).

### **Critère 3 : Formation de la relève (10 points)**

- Environnement multidisciplinaire du Pôle : portée du Pôle sur l'attraction de talents, le développement d'outils de formation, et la création d'occasions d'enrichissement ou d'acquisition des compétences transversales liées au besoin du secteur;
- Plan d'intégration de la relève étudiante et postdoctorale sur le marché du travail dans le secteur.

#### **Critère 4 : Composition et gouvernance (10 points)**

- Portée de la nature non traditionnelle de la composition du Pôle, et de la représentativité des différents intervenants;
- Intégration, complémentarité et niveau d'implication de l'ensemble des expertises pour assurer le bon déploiement de la programmation proposée;
- Exemplarité du modèle de gouvernance proposé : modalités de coordination prévues; intégration des milieux utilisateurs; etc.

#### **Critère 5 : Prise en compte des principes d'équité, diversité et inclusion (5 points)**

L'évaluation de ce critère porte sur les efforts déployés par les membres de l'équipe pour favoriser l'équité, la diversité, et l'inclusion (EDI), et non sur la composition des équipes\*.

- Formation : actions spécifiques déjà posées et/ou planifiées pour favoriser l'EDI dans la formation de la relève (pratiques de recrutement, d'encadrement, de développement de carrière, etc.);
- Recherche : lorsque pertinent, prise en compte de l'EDI dans la conception et la réalisation des projets de recherche (questions de recherche, méthodologie, etc.), la diffusion et la mobilisation des connaissances auprès d'un public diversifié;
- Implication : actions spécifiques déjà posées et/ou planifiées pour favoriser l'EDI dans le milieu, dans le domaine ou dans le milieu de la recherche en général (comités, événements scientifiques inclusifs, activités de sensibilisation, etc.).

\*Le ou la CP ne doit pas fournir de renseignements concernant sa propre appartenance, ou celle de membres de son équipe, à des groupes marginalisés ou sous-représentés.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le document *Prise en compte des efforts pour l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'évaluation des demandes de subventions au FRQNT* dans la section Document du Portfolio électronique FRQnet.

## **6 Volet 2- Programmation de recherche non traditionnelle**

### **6.1 Modalités**

Traditionnellement, les RS stimulent la recherche collaborative au sein de leurs infrastructures respectives. La création du Pôle vise à déployer une programmation de recherche qui stimulera les maillages non traditionnels inter-regroupements stratégiques, interdisciplinaires, intersectoriels et inter-ordres. De plus, dans le cadre de ce volet, le Pôle peut aussi présenter un plan de démocratisation et de la mobilisation des connaissances.

Des équipes dotées de ce potentiel de recherche non traditionnelle, en rassemblant notamment des expertises provenant de différents RS participants, développeront des projets de recherche alignés sur les orientations prioritaires de la programmation du Pôle. Le Pôle, mettra en place un comité avisier scientifique et indépendant afin de procéder à l'analyse du caractère non traditionnel des équipes, ainsi que de la qualité scientifique des projets proposés. De plus, ce comité sera responsable du suivi de la progression des activités de recherche non traditionnelle.

Un ou une représentante du FRQNT participera à ce comité à titre d'observateur ou d'observatrice. Au terme de ce processus, le Pôle transmettra au FRQNT la liste officielle et finale des projets retenus pour le financement, incluant, entre autres, les noms des personnes récipiendaires. Ces personnes seront ensuite invitées à compléter un bref formulaire via FRQnet afin de procéder avec l'étape de l'admissibilité et de l'octroi du financement. **L'admissibilité des projets** sera effectuée sur la base des critères indiqués ci-dessous.

Pour chacun des projets, l'établissement gestionnaire sera celui du ou de la CP des projets retenus pour le financement. Une **approbation institutionnelle** sera requise à ce stade. Le CV commun canadien de la ou du CP et des COCs, ainsi que leurs contributions détaillées des 5 dernières années et mis à jour depuis juin de l'année précédente seront requis (via FRQnet).

## 6.2 Admissibilité

Tout projet de recherche, programmation, chercheuse principale ou chercheur principal (CP), équipe de recherche et personnes participantes doit respecter les conditions d'admissibilité en vigueur, dans les règles du programme, ainsi que les RGC au moment de la présentation de la demande de financement, et ce, pendant toute la période d'octroi couverte par la subvention. Tout projet de recherche, programmation, chercheuses et chercheurs, équipe de recherche et personne participantes qui ne présentent pas ou plus les conditions d'admissibilité énoncées ci-dessous n'est pas ou plus admissible. Un dossier ne respectant pas les règles du programme ou ne présentant pas les renseignements permettant d'en établir l'admissibilité ou d'en faire l'évaluation pourra être déclaré non-admissible.

### 6.2.1 Cadre non traditionnel des projets

Les projets de recherche doivent être déployés dans le cadre suivant :

- Projets de recherche collaboratifs, inter-regroupements stratégiques, interdisciplinaires et/ou intersectoriels;
- Projets de recherche alignés sur la programmation du Pôle;
- Projets portés par des chercheurs ou chercheuses membres<sup>3</sup> de RS provenant d'au moins deux RS différents, ce qui pourra inclure des chercheurs ou des chercheuses du milieu collégial.

### 6.2.2 Cadre non traditionnel des équipes

Les équipes autour des projets de recherche du Pôle doivent être composées de :

- Chercheurs et/ou chercheuses provenant d'au moins deux RS différents;
- D'expertises interdisciplinaires;
- Au moins une personne utilisatrice de la recherche à titre de collaborateur ou collaboratrice;
- Au moins deux COC;
- D'expertises inter-ordres<sup>4</sup> (atout);

---

<sup>3</sup> À titre de cochercheur ou cochercheuse d'un RS.

<sup>4</sup> Les équipes sont encouragées à inclure des chercheurs ou des chercheuses du milieu collégial.

- Au moins un chercheur ou une chercheuse issue de la relève<sup>5</sup> (atout);

La ou le CP d'un projet doit :

- Être un chercheur ou une chercheuse d'une université ou d'un collège québécois ayant les statuts 1 selon la définition i) seulement, 2 ou 3, tel que définis dans les RGC **ET**
- Être membre à titre de COC d'un RS actif et participant au Pôle.

La ou le CP peut être à n'importe quel stade de sa carrière.

Les COC d'un projet doivent :

- Être des chercheurs ou des chercheuses d'une université ou d'un collège québécois ayant les statuts 1, 2, 3 ou 4, tel que définis dans les RGC **ET**
- Être membres à titre de COC d'un RS actif et participant au Pôle.

Les collaborateurs ou collaboratrices d'un projet :

Au moins une personne utilisatrice de la recherche doit être identifiée à titre de collaborateur ou collaboratrice. Toute personne répondant aux statuts 1 à 4 tel que définis dans les RGC ou d'établissement de recherche peut se joindre à l'équipe à titre de collaborateur ou collaboratrice. Le CV n'est pas requis. De plus, les chercheurs ou chercheuses internationaux ou des provinces canadiennes sont également admissibles.

## 7 Dépenses

### 7.1 Volet 1 – Gouvernance et coordination du Pôle

La subvention dans le cadre de ce volet 1 doit être utilisée uniquement pour le financement des dépenses courantes reliées aux **activités de coordination** (soutien à l'infrastructure humaine) du Pôle dans le respect des dépenses admissibles des RGC (Section 8). Les dépenses reliées aux activités de recherche sont exclues. Celles-ci devront être indiquées dans le cadre de la recherche non traditionnelle (voir sections en lien avec le volet 2).

### 7.2 Volet 2- Programmation de recherche non traditionnelle

Les subventions doivent être utilisées uniquement pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche dans le respect des dépenses admissibles prévues par les RGC (Section 8).

---

<sup>5</sup> Les équipes sont encouragées à inclure un ou une chercheuse qui a obtenu un premier poste en carrière depuis moins de 6 ans.

### **Modalités pour le soutien salarial aux chercheurs et chercheuses de collège québécois et des CCTT de statut 3 admissibles n'ayant pas de tâche d'enseignement**

Un montant de la subvention accordée par le FRQNT peut servir pour du **soutien salarial** aux chercheurs et chercheuses de collège québécois membres de l'équipe et n'ayant pas de tâche d'enseignement. Ce montant doit être inscrit dans le budget et pourra être transféré par l'établissement du ou de la CP directement à l'établissement collégial ou au collège auquel est affilié le CCTT dans le cas d'un chercheur ou d'une chercheuse de CCTT.

### **Montant SUPPLÉMENTAIRE pour dégagement de la tâche d'enseignement pour les chercheurs et les chercheuses de collège québécois de statut 3 admissibles ayant une tâche d'enseignement**

Pour chaque chercheur ou la chercheuse de collège québécois membre de l'équipe et ayant une tâche d'enseignement, un montant additionnel maximal pouvant atteindre 16 000 \$ par année sera versé directement à l'établissement collégial pour compenser la partie du salaire vouée au **dégagement de la tâche d'enseignement**. Ce montant, versé directement à l'établissement gestionnaire collégial, peut être utilisé afin de compenser la partie du salaire du chercheur ou de la chercheuse vouée au dégagement de sa tâche d'enseignement ou afin d'assurer que la tâche d'enseignement de celui-ci ou celle-ci soit effectuée par un autre membre du corps professoral collégial.

## **8 Gestion et suivi**

Dans le cadre des deux volets, la subvention est accordée pour une période maximale de trois ans. Les subventions sont versées annuellement pour la période allant du 1er avril au 31 mars de chacune des années. Le solde des octrois, les sommes non dépensées et les trop-perçus sont décrits dans les RGC.

### **Rapport financier annuel**

Dans le cadre des deux volets, l'établissement gestionnaire doit soumettre au plus tard le 30 septembre de chaque année un rapport financier annuel via le portfolio électronique.

### **Rapports d'activités : Volet 1- Gouvernance et coordination de Pôle**

- En cas de demande de renouvellement : Un **bilan des réalisations** devra être fourni au FRQNT au plus tard 30 mois après la date d'octroi via le portfolio électronique FRQnet.
- En l'absence d'une demande de renouvellement : un **rapport final** sera exigé auprès de la personne titulaire de l'octroi, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit la dernière période pour dépenser. Ce rapport devra être acheminé au FRQNT en le complétant dans le Portfolio électronique FRQnet.
- Quel que soit le type de suivi, celui-ci devra faire état des activités du Pôle, **incluant les activités de recherche non traditionnelle**.

Dans le cas où le rapport final n'est pas déposé dans les délais prescrits par le Fonds ou si ce rapport n'est pas à la satisfaction du Fonds, la personne titulaire de l'octroi n'est pas admissible à recevoir une nouvelle

aide financière d'aucun des trois Fonds ou pourrait voir ses versements suspendus tant que cette condition n'est pas remplie.

### **Rapports d'activités : Volet 2- Programmation de recherche non traditionnelle**

Chaque personne titulaire d'un octroi au sein du Pôle devra alimenter le rapport d'activité et/ou le rapport final exigé pour le pôle.

## **9 Renouvellement**

Cette subvention pourrait faire l'objet d'un renouvellement pour une période additionnelle de deux ans selon la disponibilité des fonds et selon les réalisations et retombées obtenues.

## **10 Politique de diffusion en libre accès**

Les publications examinées par les pairs qui découleront des travaux de recherche rendus possibles par ces octrois (incluant l'octroi pour la coordination du Pôle et les octrois résultants des appels à propositions) devront être diffusées en libre accès immédiat (sans embargo), sous licence ouverte, conformément à la *Politique de diffusion en libre accès des FRQ* (révisée en 2022).

## **11 Prise d'effet**

Les présentes règles s'appliquent à l'exercice financier 2022-2023.

## **12 Personne à contacter**

Catherine Dhont  
Responsable de programmes  
Téléphone : 418 643-8560, poste 3460  
Courriel : [pole@frq.gouv.qc.ca](mailto:pole@frq.gouv.qc.ca)